



LES VEHICULES DE LA LIBERATION

LOCON les 16 et 17 MAI 2020



DEMANDE D'INSCRIPTION INDIVIDUELLE (1 fiche par personne et/ou véhicule)

NOM..... PRENOM.....

ADRESSE.....

CODE POSTAL..... VILLE..... PAYS.....

Email Tél :

Particulier

Groupe de reconstitution

Nombre total de personnes Nombre de véhicules

**Une contribution de 6 € est demandée par participant,
offerte aux propriétaires des véhicules et au moins de 15 ans**

extrait règlement intérieur disponible page 4:

- 1 – Chaque participant est tenu de se présenter à l'accueil dès son arrivée
- 2 – Les systèmes d'identification fournies à l'accueil seront apposés à vue visible sur les véhicules
- 3 – Aucun tir, même à blanc, n'est autorisé.
- 4 – Les participants sont tenus de respecter l'environnement (trou et feu au sol sont interdits)
Tout vandalisme et ou dégradation seront signalés aux autorités et sanction
- 5 – Le nombre de places étant limité, l'organisation se réserve le droit de clore l'inscription à tout moment.

LIRE ATTENTIVEMENT LES POINTS SUIVANTS :

Inscriptions a envoyer uniquement par courrier

Ecrire lisiblement en MAJUSCULES

Date limite des pré- inscriptions le 15 Avril 2020

Accompagné du règlement par chèque à l'ordre du « Comité des fêtes de LOCON »



Etant entendu que :

Je reconnais être en règle avec la législation en vigueur pour les armes et les véhicules

Je respecterais les consignes données par les organisateurs ou les forces de l'ordre.

Je prends connaissance du règlement intérieur que j'approuve en y apposant ma signature.

CORRESPONDANCE à adresser impérativement :

SIGNATURE

COMITE DES FETES - Xavier DELEBASSEE

20, Orée du Village 62400 – LOCON

Tel : 03.21.27.82.69





LES VEHICULES DE LA LIBERATION

LOCON les 16 et 17 MAI 2020



DESCRIPTION DU VEHICULE :

IMMATRICULATION :

ATTESTATION D'ASSURANCE

Chaque véhicule doit être conforme à la réglementation en vigueur et assuré.

Une fiche par véhicule inscrit. Photocopie autorisée.

RENSEIGNEMENTS LOGISTIQUES NECESSAIRES A L'ORGANISATION

Jour et heure approximative de votre arrivée :

Nom du groupe de reconstitution :

Indiquer la surface souhaitée pour l'établissement de votre camp, dans la mesure du raisonnable :

Nombre de tentes et genre :

Participation du convoi du samedi environ 20 à 30 km : OUI NON

Participation du convoi du dimanche matin : 10 km OUI NON





LES VEHICULES DE LA LIBERATION

LOCON les 16 et 17 MAI 2020

REGLEMENT INTERIEUR DU CAMP



L'inscription au camp, à quel titre que ce soit, entraîne pleine et entière, acceptation au présent règlement intérieur :

- *Le port de l'uniforme impose le respect de ceux qu'il représente.*
- *Chaque participant devra adopter un comportement responsable incluant la convivialité, la bonne humeur, le respect des autres.*
- *Les uniformes et les tenues civiles doivent être conformes aux périodes 1914/1918, 1939/1945, et la guerre d'Indochine.*
- *Le port d'armes dans l'enceinte du camp se doit d'être en parfaite réglementation avec la loi en vigueur en France (certificat de neutralisation). Les mineurs ne doivent pas porter ou transporter d'armes à feu ou d'armes blanches.*
- *Lors des manifestations en dehors du camp, il est conseillé de ne pas exposer ces armes à la vue du public.*
- *Les armes blanches ne doivent pas quitter leur fourreau. Tout débordement jugé dangereux, irrespectueux, absurde ou portant atteinte à un tiers, fera l'objet d'un renvoi ferme et définitif du camp.*
- *Les véhicules doivent être en tout point conforme à la législation européenne (immatriculation, carte grise, assurance, permis de conduire...). L'organisation se réserve le droit de refuser l'entrée du camp aux véhicules manquant à ce règlement.*
- *Pour les participants mineurs, le port de l'uniforme est fortement déconseillé, une tenue civile étant préférable. Seuls les adolescents (16 à 18 ans) ayant une taille adulte, peuvent porter l'uniforme.*
- *Les enfants mineurs sont exclusivement sous la responsabilité de leurs parents ou tuteurs durant toutes les manifestations.*
- *Les participants du camp, s'engagent à ne pas consommer d'alcool en excès, pendant les ouvertures du camp au public et lorsqu'ils sont conducteurs de véhicules. Les manquements à ces règles peuvent entraîner le renvoi ferme et définitif du camp par les organisateurs.*
- *Le port et l'exhibition de tout insigne et symbole des forces de l'AXE sont formellement interdits à l'intérieur ou à l'extérieur du camp. Aucune idéologie politique ne sera tolérée sur le camp.*
- *Les organisateurs ne seront pas responsables des accidents ou vols qui pourraient survenir lors de la manifestation.*

NOUS NOUS RESERVONS LE DROIT D'EXPULSION DES PARTICIPANTS

EN CAS DE MANQUEMENT A CE REGLEMENT.

Signature précédée de Lu et approuvé

